PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON
EN SA SÉANCE DU JEUDI 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Conseillers présents : 20
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire – Mme FOURNIER C., M. LEVEQUE M., Mme COTTEAU B., M. CONEUF R. Adjoints — M. BOULLE D., Mme CHENE A., Mme DELANGLE C., M. DIVAY N., Mme DOUDARD J., M. FOURMOND L., Mme GALLIENNE C., Mme GUERRIER G., M. HUBERT F., M. JUGUET S., Mme LEJEUNE G., Mme LHUISSIER J., M. MARTIN P., M. PIQUET P., M. POIRIER J.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme CRONIER A. donne pouvoir à Mme DOUDARD J., M. ROUSSEAU J.J. Donne pouvoir à M. POIRIER J.

Absents excusés : M. DUVAL L.,

En préambule de la séance, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du déplacement d'une délégation de 7 personnes (membres de conseil, comité de jumelage et pompiers) à SCHWAIKHEIM les 6 et 7 mai dernier à l'occasion de l'hommage rendu à de M. Gerard HAÜSER.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine JUGUET

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mars, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- Il est proposé au conseil d'ajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :
- Comité de pilotage Espaces naturels sensibles – désignation d'un représentant
- Comité de jumelage Gorron/Schwaikheim – subvention - accueil de la délégation allemande
- Convention-cadre entre la commune et la SAFER

- Comité de pilotage Espaces naturels sensibles – désignation d'un représentant

Le Maire expose à l'assemblée dans le cadre des espaces naturels sensibles, il convient de désigner un représentant au comité de pilotage. Aussi il est proposé à l'assemblée de désigner comme représentant à ce comité de pilotage, M. René CONEUF comme titulaire et Mme Josiane LHUISSIER comme suppléante. L'ensemble du conseil municipal émet un avis favorable à ces nominations.

- **Comité de jumelage Gorron/Schwaikheim – subvention :**

Il est exposé à l'assemblée qu'après deux années où les rencontres entre les deux collectivités n'ont pas pu avoir lieu, un accueil de la délégation allemande est prévu du 26 au 29 mai.
Dans le cadre de cette visite, organisée ces toutes dernières semaines, et du programme mis en place, le comité de jumelage sollicite une subvention de 2 000 €.
Il est proposé au conseil :

- De donner son accord au versement d'une subvention de 2 000 € au comité de jumelage Gorron / Schwaikheim.

M. POIRIER, président de cette même association, ne prend pas part au vote

Avis favorable

- **Convention cadre entre la commune et la SAFER :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du développement de la commune, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural « Safer Pays de la Loire », propose une contractualisation avec la commune rappelant les compétences spécifiques des co-contractants, la capacité de la Safer à apporter sa compétence technique, ses outils et les dispositions financières afférentes. La convention comprend également un outil de veille foncière Vigifoncier. Pour l'heure, M. le Maire précise qu'un terrain rentre dans les critères de cette convention. Il s'agit d' un bien situé à proximité de la station de pompage et qui pourrait intéressé le SENOM. M. Le Maire propose au conseil, que la commune de GORRON se porte acquéreur de ce terrain, le moment venu, si le SENOM renonce à ce bien.

Mme JUGUET interroge M. Le Maire concernant le montant de l'acquisition d'un bien par la SAFER. M. le Maire précise que le cadre d'une préemption d'un bien par la SAFER, celle-ci en fait l'acquisition au prix annoncé

Il propose au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'une convention-cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière,
- D'autoriser le Maire à signer la convention-cadre à intervenir.

Avis favorable à l'unanimité

I – ANIMATIONS CULTURELLES ET FESTIVES

- **Informations :**

Mme FOURNIER rappelle quelques informations :

- Jumelage GORRON / HAYLING ISLAND : Le 6 mai dernier, une délégation anglaise est venue séjourner sur la commune dans le cadre du jumelage entre GORRON et HAYLING ISLAND. Mme FOURNIER souligne que ce week-end s'est très bien passé. Il avait été offert à la commune un cadran solaire pour le 20ème anniversaire qui lie ce jumelage. Pour l'occasion, les services techniques ont installé ce cadran devant la mairie près de la fontaine.
- Jumelage GORRON / SCHWAIKHEIM : du 26 au 29 mai prochain, une délégation allemande se rendra à GORRON. Ce sont 28 personnes (municipalité, comité de jumelage et pompiers) qui feront le voyage. Pour cette année, il a été proposé d'organiser un programme autour de GORRON afin de faire découvrir notre patrimoine à la nouvelle municipalité de SCHWAIKHEIM, Un couple d'hôtes de SCHWAIKHEIM fera le voyage en camping-car, il a été demandé aux services techniques de matérialiser « un emplacement réserver » pour ce couple à l'aire de camping-car.
- Concert « Rêves d'Orient » : des invitations gratuites sont à la disposition des membres du conseil municipal. Ce spectacle fait partie de la saison culturelle de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais. Concert proposé par L'ensemble Instrumental de la Mayenne et avec la participation des élèves et professeurs de l'École de Musique du Bocage Mayennais.
- Marchés animés de l'été : Un marché d'artisans, producteurs et créateurs locaux et des animations proposées par les associations gorronnaises aura lieu tous les vendredis soir à compter du 3 juin jusqu'au 8 juillet à partir de 17h, place de la Houssaie et pour un des marchés, au Parc de Loisirs de la Colmont. Ces marchés sont organisés en collaboration avec la commune de GORRON, l'association L'AGAFC et les associations ayant répondu favorablement à ce projet.
- Élection Miss Pays de la Loire 15-17 : le 29 mai prochain se déroulera à l'Espace Culturel Colmont l'Élection de Miss Pays de la Loire 15-17.
- Commission Tourisme CCBM : Il a été proposé par la commission tourisme de la CCBM, de référencer le patrimoine ainsi que l'activité touristique sur l'ensemble de la communauté de communes. Un questionnaire permettant de relever la perception de l'activité touristique sur

chaque bassin de vie a été envoyé à tous les élus de la CCBM. Une synthèse sera éditée à la suite du retour de tous ces questionnaires afin de travailler sur la mise en valeur du patrimoine et de l'activité touristique sur chaque bassin de vie.

- Office tourisme : M. le Maire informa le conseil qu'un point « tourisme » pourrait voir le jour tout au long de l'été au PIGE
- Promenade Saint Laurent : une nouvelle exposition photo est proposée tout au long de la promenade Saint Laurent, ayant pour thème le sport.

II – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

M. LEVEQUE rappelle que tous les membres du conseil ont reçu le dernier compte rendu de la commission sports, loisirs et jeunesse. Quelques points sont rappelés :

- City-Stade : L'implantation du city-stade prévu au parc de loisirs de la Colmont a pris du retard. M. LEVEQUE informe l'assemblée qu'il est difficile de trouver un entrepreneur pour le terrassement. Les premiers délais annoncés étaient aux alentours de la semaine 36. Plusieurs entrepreneurs ont été sollicités pour obtenir des délais plus courts.
- Les Foulées Gorronnaises : un bilan mitigé concernant la participation. Ce phénomène s'avère général sur l'ensemble des compétitions athlétiques. M. LEVEQUE tient à remercier tous els élus ayant donné de leur temps lors de cette manifestation.
- Commission Sports, Loisirs et Jeunesse : report de date pour la prochaine commission. Il est proposé d'avancer la prochaine commission au 2 juin. Cette commission sera animée par le Comité Départemental Olympique et Sportif avec pour thème : la vie associative sur l'ensemble de la CCBM.
- Boucles de la Mayenne : passage de la mythique course « Les Boucles de La Mayenne » le jeudi 26 mai. Dès 13h30 la caravane sera de passage et à partir de 14h30 les coureurs passeront sur la commune.
- Salle de Tennis : le dimanche 29 mai aura lieu le championnat de France par équipe de Nationale 2.

III – SOLIDARITÉ

- Informations

Mme COTTEAU rappelle quelques informations :

- Projet alimentaire : le 29 mars dernier une réunion de bilan s'est tenue à la salle Jeanne d'Arc en présence des tous les acteurs du projet. Un bilan très positif est ressorti de cette action. Le prochain projet tournerait autour du gaspillage alimentaire.

- Marathon des commerçants zéro déchets : samedi 7 mai 2022 a eu lieu le Marathon zéro déchet, opération réalisée en partenariat avec le C. P. I. E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Une opération qui visait à sensibiliser les commerçants sur la nécessité de diminuer les emballages. Huit commerçants gorronnais se sont prêtés au jeu.

- Virades de l'Espoir : Le 25 septembre prochain aura lieu la foire d'automne, Pour l'occasion, le CCAS de GORRON organisera sur cette même journée les Virades de l'Espoir. Il est prévu une vente de sacs à pain en tissus, proposés à la vente chez les boulangers de GORRON.

IV – CADRE DE VIE

- Informations

M. CONEUF rappelle quelques informations :

Point sur les travaux en cours : M. CONEUF rappelle que les conseillers ont été destinataires d'un tableau récapitulatif sur l'avancée des chantiers en cours.

- Église : M. CONEUF informe les membres du conseil que les cloches de l'église ont été remises en fonctionnement.

- Terrain de camping : tranchée des eaux usées en attente. Concernant la mise en fonctionnement de l'EDF, il faut attendre l'accord du CONSUEL.

- Cheminement route d'Ambrières : une réunion avec les riverains est programmée le 7 juin prochain. La fin de l'aménagement de ce cheminement est programmée fin octobre.

- Avenue Charles de Gaulle : intervention du SENOM concernant les réseaux. Les trottoirs seront refaits à ce moment-là.

- Chapi-Chapo : La cour située derrière le magasin a été complètement nettoyée afin d'y installer un escalier pour l'accès au logement de l'étage.

V – FINANCES, ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

- **Installation classée pour la protection de l'environnement – enquête publique – commune de COUESMES-VAUCE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, par arrêté en date du 11 avril 2022, le préfet de la Mayenne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par l'EARL Le Poussin Piou Piou, implantée au lieu-dit La Maison Neuve, à COUESMES-VAUCE, en vue d'exploiter un élevage avicole au lieu-dit Le Meslier, à COUESMES-VAUCE.
L'enquête publique se déroulera du 12 mai au 13 juin 2022.
Le territoire de la commune de Gorron étant atteint par le rayon d'affichage, l'avis du conseil municipal est sollicité.
Conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse a été jointe à a la convocation du conseil, la délibération portant sur une installation classée pour la protection de l'environnement.
Il est proposé au conseil d'émettre un avis sur cette demande d'autorisation.
Avis favorable à l'unanimité

- **Avenants aux marchés de travaux :**

1) ***Rénovation de deux logements avenue Charles de Gaulle :***

Lot n°7 : cloisons, doublages, isolation – entreprise ROUSSEAU :
Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, sur proposition de l'architecte en charge de la conduite de cette opération, des travaux supplémentaires sont à prévoir.
En effet, à la suite des démolitions, il s'est avéré que certains doublages et cloisons étaient à reprendre (cloisons ne reposant pas sur le plancher de l'étage, reprise complémentaire compte tenu de l'état de certains doublages) et afin d'optimiser l'isolation thermique, des doublages complémentaires sont nécessaires.
Le montant du marché de base est de 14 248.43 € HT
L'avenant n° 1 est d''un montant de 7341.03 € HT, portant le marché à 21 589.46 € HT.
Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot 7, d'un montant de 7 341.03 € HT portant le Montant du marché à 21 589.46 € HT,

- D'autoriser le maire à signer toutes pièces relatives à cet avenant.

M. ROUSSEAU ayant donné pouvoir à M. POIRIER ne pourra prendre part au vote
Avis favorable

2) ***Rénovation du premier étage de la Mairie :***

Lot n°5 : revêtement de sols, murs et décorations – entreprise FRETIGNE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, sur proposition du cabinet de maîtrise d'œuvre ARTIZEN, en charge de la conduite de cette opération, des travaux complémentaires sont à prévoir concernant la salle d'honneur, la tribune et les placards : rebouchage, ponçage, ratissage en une passe d'enduit suite à la dépose du revêtement mural.
Le montant du marché de base est de 34 955.80 € HT.14 248.43 € HT
L'avenant n°1 est d''un montant de 584.80 € HT
L'avenant n°2 est d'un montant de 8 578.17 € HT, portant le marché à 44 118.77 € HT.
Il est proposé au conseil :

- De donner son accord à la conclusion des avenants n° 1 et 2, d'un montant de 584.80 € HT pour le premier et de 8 578.17 € HT pour le second, portant le montant du marché à 44 118.77 € HT,
- D'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ces avenants.

Avis favorable à l'unanimité

- ***Autorisations spéciales :***

1) ***Budget Principal : A.S. N°1 :***

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder aux virements et crédits supplémentaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
6811	Dotations aux amortissements	11 500.00	
777	Quote-part des subventions		11 500.00
Total de la décision modificative n°1		11 500.00	11 500.00
Pour mémoire budget primitif		3 435 000.00	3 435 000.00
Pour mémoire décisions modificatives de l'exercice 2022		11 500.00	11 500.00
Total section de fonctionnement		3 446 500.00	3 446 500.00

Avis favorable à l'unanimité

2) ***Budget Assainissement : A.S. N°1 :***

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder aux virements et crédits supplémentaires suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
61528	Entretien autres biens immobiliers	6 000.00	
774	Subventions exceptionnelles		6 000.00
Total de la décision modificative n°1		6 000.00	6 000.00
Pour mémoire budget primitif		82 000.00	82 000.00
Pour mémoire décisions modificatives de l'exercice 2022		6 000.00	6 000.00
Total section de fonctionnement		88 000.00	88 000.00

Avis favorable à l'unanimité

- ***Demande d'admission en non-valeur :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le comptable public n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état transmis pour un montant de 152.00 sur l'exercice 2021, concernant un même débiteur, pour des factures de cantine et garderie.
Il est proposé au conseil :

- L'admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 152.00 €.

Avis favorable à l'unanimité

- ***Subventions exceptionnelles :***

1) ***Association Les Amis d'Al'Foncent :***

chaque bassin de vie a été envoyé à tous les élus de la CCBM. Une synthèse sera éditée à la suite du retour de tous ces questionnaires afin de travailler sur la mise en valeur du patrimoine et de l'activité touristique sur chaque bassin de vie.

- Office tourisme : M. le Maire informa le conseil qu'un point « tourisme » pourrait voir le jour tout au long de l'été au PIGE
- Promenade Saint Laurent : une nouvelle exposition photo est proposée tout au long de la promenade Saint Laurent, ayant pour thème le sport.

II – SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

M. LEVEQUE rappelle que tous les membres du conseil ont reçu le dernier compte rendu de la commission sports, loisirs et jeunesse. Quelques points sont rappelés :

- City-Stade : L'implantation du city-stade prévu au parc de loisirs de la Colmont a pris du retard. M. LEVEQUE informe l'assemblée qu'il est difficile de trouver un entrepreneur pour le terrassement. Les premiers délais annoncés étaient aux alentours de la semaine 36. Plusieurs entrepreneurs ont été sollicités pour obtenir des délais plus courts.
- Les Foulées Gorronnaises : un bilan mitigé concernant la participation. Ce phénomène s'avère général sur l'ensemble des compétitions athlétiques. M. LEVEQUE tient à remercier tous els élus ayant donné de leur temps lors de cette manifestation.
- Commission Sports, Loisirs et Jeunesse : report de date pour la prochaine commission. Il est proposé d'avancer la prochaine commission au 2 juin. Cette commission sera animée par le Comité Départemental Olympique et Sportif avec pour thème : la vie associative sur l'ensemble de la CCBM.
- Boucles de la Mayenne : passage de la mythique course « Les Boucles de La Mayenne » le jeudi 26 mai. Dès 13h30 la caravane sera de passage et à partir de 14h30 les coureurs passeront sur la commune.
- Salle de Tennis : le dimanche 29 mai aura lieu le championnat de France par équipe de Nationale 2.

III – SOLIDARITÉ

- **Informations**

Mme COTTEAU rappelle quelques informations :

- Projet alimentaire : le 29 mars dernier une réunion de bilan s'est tenue à la salle Jeanne d'Arc en présence des tous les acteurs du projet. Un bilan très positif est ressorti de cette action. Le prochain projet tournerait autour du gaspillage alimentaire.

- Marathon des commerçants zéro déchets : samedi 7 mai 2022 a eu lieu le Marathon zéro déchet, opération réalisée en partenariat avec le C. P. I. E. (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) Une opération qui visait à sensibiliser les commerçants sur la nécessité de diminuer les emballages. Huit commerçants gorronnais se sont prêtés au jeu.

- Virades de l'Espoir : Le 25 septembre prochain aura lieu la foire d'automne, Pour l'occasion, le CCAS de GORRON organisera sur cette même journée les Virades de l'Espoir. Il est prévu une vente de sacs à pain en tissus, proposés à la vente chez les boulangers de GORRON.

IV – CADRE DE VIE

- **Informations**

M. CONEUF rappelle quelques informations :

Point sur les travaux en cours : M. CONEUF rappelle que les conseillers ont été destinataires d'un tableau récapitulatif sur l'avancée des chantiers en cours.

- ***Création de trois postes non permanents pour le remplacement de fonctionnaires ou agents contractuels absents :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°), 3 2°) et 3-1,
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer 3 emplois non permanents afin de pourvoir aux remplacements d'agents momentanément indisponibles pour cause de maladie,

- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires ou agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelée, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Avis favorable à l'unanimité

- ***Création de quatre postes non permanents pour le recrutement d'agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité :***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 1°, 3 2°,
- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer quatre emplois non permanents compte-tenu d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activités,

- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 1° de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,
- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 2° de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte-tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,

Avis favorable à l'unanimité

Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- **CCBM**

- Mise en place d'une O.P.A.H (Opération programmée d'amélioration de l'habitat). Cette opération est un dispositif qui permet aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires de logements vacants d'obtenir, sous certaines conditions, des aides financières et un accompagnement technique aux propriétaires pour améliorer l'habitat. Une réunion d'information sera proposée aux habitants.

- Petites Villes de Demain : Pour rappel, sur le territoire de la CCBM, GORRON et AMBRIÈRES-LES-VALLÉES ont été retenues pour intégrer le programme « Petites villes de Demain ». Le cabinet CITADIA a été retenu pour l'élaboration et le développement de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18

Le secrétaire de séance,
S. JUGUET

Le Maire,
J-M. ALLAIN

Vu signé